

## Société. S'estimant harcelée, l'élève malade a dû changer de collège

LE JOURNAL DE L'ORNE | jeudi 13 décembre 2018

1598 mots | -



*La collégienne a vu sa maladie s'aggraver après avoir été filmée en cours de sport. La vidéo n'aurait pas été diffusée. (@sebra)*

Atteinte du syndrome de Gilles de la Tourette, une élève de 6<sup>e</sup> était scolarisée dans un établissement du Pays d'Argentan. Cible d'une vidéo faite par une camarade, elle a vu son état s'aggraver. Elle veut que ce qu'elle a subi soit reconnu.

Pays d'Argentan. Voilà une histoire délicate, comme il s'en produit de plus en plus entre adolescents.

Elle entremêle bisbilles de cour de récré qui virent à l'aigre, humiliations sourdes au quotidien, troubles même du comportement, mauvaises interprétations de la situation, usage déraisonnable du téléphone portable et des réseaux sociaux et incompréhension, voire l'impuissance, des familles et des structures éducatives.

**« Elle tournait sur elle-même, elle poussait des cris »**

Camille\*, 12 ans, a été au centre d'une telle histoire, pas encore tout à fait résolue, et en subit encore les conséquences. Comme, à des degrés divers, tous ses protagonistes.

Jusqu'en juin dernier, la jeune fille était scolarisée, en classe de 6<sup>e</sup>, dans un collège du Pays d'Argentan. Elle y bénéficiait d'un projet d'accueil individualisé (PAI). D'après le ministère de l'éducation, ce document, établi le plus souvent à la demande de la famille, offre un cadre à l'accueil **« des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé tels que pathologie chronique, allergies, intolérance alimentaire »**. Il précise **« les adaptations à apporter à [leur] vie en collectivité »**. Camille souffre, depuis au moins décembre 2016 (date du diagnostic), du syndrome de Gilles de la Tourette. La maladie neuropsychiatrique, trop souvent raillée, méconnue, lui provoque **« des tics »**, d'après Nathalie\*, sa mère : **« Elle tournait sur elle-même, elle poussait des cris. »**

« Prise en grippe »

Quand elle entre au collège, son état de santé est connu de tous, enseignants, conseiller principal d'éducation (CPE), médecin scolaire... Ce que confirme le chef d'établissement concerné : **« Nous avons été prévenus de sa situation avant qu'elle arrive. Et avons reçu un dossier du CHU de Caen [qui suit Camille depuis 2 ans, ainsi que le centre de référence des maladies rares à la Pitié Salpêtrière à Paris]. Nous avons plusieurs élèves atteints de handicaps et de maladies, dont des autistes. Tous ces dossiers sont primordiaux pour nous. On y accorde la plus grande importance. »** Dès la rentrée, la maladie de Camille est même **« expliquée en classe »** à ses camarades.

Au début, **« elle vivait bien sa maladie »**, assure sa mère. Elle supportait alors le médicament prescrit. **« Tout le monde était à l'écoute. »** Mais sa situation se complique **« après 2 ou 3 mois »** selon Nathalie : **« Au fil du temps, une élève de sa classe l'a prise en grippe. »** Camille abonde : **« Elle m'envoyait des portes dans la figure, elle m'insultait. »** Des agissements niés par les autres, inconnus des professeurs et de la direction du collège. Le chef d'établissement concède que **« Camille, on l'avait repérée, elle se sentait toujours regardée, mal acceptée dès qu'elle était à l'école. Nous avons essayé de lui donner des responsabilités pour qu'elle s'intègre, car elle avait du mal. Lors de la visite des CM<sup>2</sup> en 6<sup>e</sup>, elle a été la tutrice d'un enfant. Elle n'a jamais été mise de côté. »**

L'histoire prend sa tournure délicate, conflictuelle, au printemps. Au retour des vacances de Pâques, Nathalie signale une vidéo au CPE. Sa fille aurait été filmée, **« en sous-vêtements »**, pendant le cours de sport, dans les vestiaires du stade. **« Avec l'idée de se moquer »**, pense-t-elle aujourd'hui. Selon Camille, l'auteur de la vidéo est la même élève qui en avait après elle. **« Nous avons été sollicités lundi 14 mai pour un seul fait, qui se serait produit le 10 avril »**, remarque le chef d'établissement en consultant ses notes détaillées. **« Le CPE a eu l'information des parents de Camille, comme quoi elle aurait été filmée, et la vidéo diffusée sur les réseaux sociaux. »**

**« Aucune preuve tangible que la vidéo avait été diffusée »**

Pour lui, **« le CPE a tout de suite pris l'affaire au sérieux. Nous n'avons aucune preuve**

**tangible que la vidéo avait été diffusée, juste le nom de l'élève mise en cause. Camille ne nous en avait pas parlé.** » Le CPE convoque la fautive « **le 15 mai** ». À ce moment, elle dit juste qu'elle a « **pris la photo d'un groupe de filles consentantes, et Camille se trouvait à côté, en sous-vêtements** ». Le CPE ne parvenant pas à clarifier les faits, il entreprend de confronter les adolescentes, avec leurs parents. L'entrevue est repoussée plusieurs fois, du fait des déplacements professionnels courants du père de l'élève mise en cause.

Elle a finalement lieu le 4 juin. Au bout de 2 heures, celle-ci avoue avoir pris la vidéo avec son téléphone portable. Sans la publier, jure-t-elle, sur les réseaux sociaux. À l'issue, sanction est prise : elle écope d'un avertissement écrit et d'un jour d'exclusion du collège. « **On ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu un suivi évident de cette affaire avec les familles** », avance le chef d'établissement. « **Nous avons avancé au conditionnel dans cette affaire. Personne n'a vu la vidéo. C'est difficile de sanctionner quelqu'un sur des suppositions.** »

« Trop facile »

Il ajoute : « **Qui peut dire que c'est du harcèlement ? Le problème, c'est que ce terme est mis à toutes les sauces. Je ne considère pas que ce qui s'est passé soit du harcèlement. Le harcèlement, c'est des faits, des agissements au quotidien pour affaiblir une personne.** » C'est là que les avis divergent. « **Au début, je voulais que cela se passe entre nous** », affirme la mère de Camille. Suite à la sanction, constatant que la fautive utilisait encore son téléphone alors qu'il est proscrit par le règlement intérieur de l'école, « **j'ai refait le film de l'affaire. Je me suis dit, c'est trop facile. Comment ma fille aurait pu retourner au collège ? Elle a tout subi. Dès qu'elle en franchissait les portes, elle avait des crises d'angoisse. Personne ne lui a parlé de sa situation. Son harcèlement a été caché. Tous ses enseignants n'ont pas été mis au courant. On s'est servis de sa maladie pour dire qu'elle avait tout inventé.** »

« **Camille a besoin de se faire violence** »

Alors, Nathalie a voulu porter plainte. Le commissariat d'Argentan l'en dissuade, devant l'absence de preuve que la vidéo a bien été divulguée. Elle a déposé une main courante. Puis constitué un dossier, rempli d'expertises médicales, auprès du procureur de la République. Qui certifie mener une enquête discrète, et doit statuer en janvier.

Entre temps, la santé de Camille s'est dégradée. Un mois après les faits, selon Nathalie, elle est hospitalisée à Argentan. « **Pour une TS** » - comprendre : une tentative de suicide. Depuis, elle retourne fréquemment aux urgences. Sans compter son suivi supplémentaire au centre de consultation médico psychologique (CMP). « **En principe, avec l'âge, son syndrome est plutôt une maladie qui évolue dans le positif** », observe sa mère. « **Mais là, on est partis dans le psychique. Camille a besoin de se faire violence. Elle n'arrive plus à affronter le moindre petit stress. Elle peut se blesser involontairement sans s'en rendre compte.** »

Depuis la Toussaint, la famille « **ne vit plus** ». Camille ne peut dormir sans lumière. Elle a besoin d'être souvent rassurée. Sujette aux contractures et aux migraines, « **elle crie, elle se frappe elle-même, elle voit la mort quand elle ferme les yeux. Elle a des angoisses perpétuelles, alors que ça passe** ».

Être plus vigilant

Pour les soulager, Camille s'est mise à la boxe, à la salle des Provinces. D'après Nathalie, c'est le seul endroit où « **elle a confiance, elle choisit son moment, elle y va quand son corps lui permet** ». Depuis la rentrée, la jeune fille fréquente, plus en pointillé qu'avant, un nouvel établissement scolaire. « **Elle y est prise en charge différemment** », estime sa mère. « **La maladie a évolué** », son emploi du temps est adapté. Plus de sport, plus de musique. « **Il y a un meilleur dialogue avec le CPE.** »

Aujourd'hui, épuisée, Nathalie en « **veut beaucoup** » au premier établissement et à son corps enseignant. Selon elle, « **aucun personnel n'y est formé au harcèlement. Il faut être plus vigilant.** ». Pour son chef d'établissement, « **il y a toujours un sentiment d'échec, à partir du moment où une famille n'est pas satisfaite. Mais dans cette affaire, on a fait au mieux, on a fait tout notre possible** ». Il reconnaît que « **Camille est sûrement en souffrance. Mais l'auteur de la vidéo aussi. Elle a été profondément marquée par ce qui s'est passé** ». Il craint désormais que remuer ce problème, le rendre public et aller jusqu'à une plainte ne les traumatise toutes les deux.

De son côté, Nathalie a pris sur elle de parler de cette histoire, son histoire, celle de sa fille avant tout, pour « **que le harcèlement soit vraiment pris au sérieux dans les établissements scolaires** ». Face à elle, Camille dit juste que c'est « **bien que les gens se rendent compte de ce qui s'est passé** ».

\* Les prénoms ont été modifiés

Christophe JACQUET